

4 – FACTURATION

Les factures vous seront envoyées par le CENTRE SOCIAL, tous les 2 mois pour les mercredis et après chaque période de vacances. **Le règlement sera effectué au CENTRE SOCIAL**, avant la date limite de paiement indiquée sur la facture. **En cas de non règlement de factures, l'inscription pour une autre période pourra être mise en attente. Merci de votre compréhension.**

5 – GRILLE TARIFAIRE



Tarifs A.L.S.H. La Ferme JOLY 3-10 ans

J = Journée sans repas

J+R = Journée avec repas

1/2 J = Matin ou Après-Midi SANS repas

1/2 J + R = Matin ou Après-Midi AVEC repas

Tranches	QUOTIENT FAMILIAL	VULPILLIENS			EXTERIEURS		
n°1	De 0€ à 400€	J	4,20 €	5,20 €			
		J+R	5,70 €	7,00 €			
		1/2 J	2,10 €	2,50 €			
		1/2+R	2,90 €	3,50 €			
n°2	De 401€ à 471€	J	4,40 €	5,40 €			
		J+R	6,10 €	7,30 €			
		1/2 J	2,20 €	2,60 €			
		1/2+R	3,00 €	3,60 €			
n°3	De 472€ à 542€	J	4,70 €	5,80 €			
		J+R	6,40 €	7,80 €			
		1/2 J	2,30 €	2,90 €			
		1/2+R	3,20 €	3,80 €			
n°4	De 543€ à 620€	J	5,00 €	5,90 €			
		J+R	6,70 €	8,20 €			
		1/2 J	2,40 €	3,00 €			
		1/2+R	3,30 €	4,10 €			
n°5	De 621€ à 711€	J	5,30 €	6,20 €			
		J+R	7,20 €	8,50 €			
		1/2 J	2,60 €	3,10 €			
		1/2+R	3,50 €	4,30 €			
n°6	De 712€ à 812€	J	5,70 €	6,80 €			
		J+R	7,80 €	9,36 €			
		1/2 J	2,90 €	3,40 €			
		1/2+R	4,00 €	4,70 €			
n°7	De 813€ à 931€	J	6,30 €	7,50 €			
		J+R	8,60 €	10,10 €			
		1/2 J	3,10 €	3,70 €			
		1/2+R	4,30 €	5,00 €			
n°8	De 914€ à 1014€	J	6,80 €	7,90 €			
		J+R	9,20 €	10,90 €			
		1/2 J	3,40 €	4,00 €			
		1/2+R	4,60 €	5,40 €			
n°9	De 1015€ à 1215€	J	7,30 €	8,50 €			
		J+R	10,00 €	11,60 €			
		1/2 J	3,60 €	4,30 €			
		1/2+R	5,00 €	5,90 €			
n°10	> 1215€	J	8,40 €	9,70 €			
		J+R	11,40 €	13,30 €			
		1/2 J	4,20 €	4,90 €			
		1/2+R	5,70 €	6,60 €			

Règlement intérieur

2017

Accueil De Loisirs Sans Hébergement

3-10 ans

"La Ferme Joly"



1 – LES INSCRIPTIONS

Les dossiers annuels d'inscription sont à retirer à l'accueil du Centre Social « Porte Dauphine » et à renouveler chaque année, **début décembre**. Ces dossiers sont à rendre au plus tard une semaine avant la venue de l'enfant. **TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE.**

La présence de votre (vos) enfant(s) doit être OBLIGATOIREMENT signalée une semaine à l'avance, pour les Mercredis (au plus tard, le mercredi 18h00 pour la semaine suivante) et aux dates indiquées sur le tableau ci-dessous pour les vacances scolaires, aussi bien pour la cantine que pour les ½ journées d'activités.

Pour ceci, une fiche de présence est disponible à la fin de chaque programme d'activités et est à déposer à **l'accueil du Centre Social auprès du secrétariat**. Vous avez également la possibilité de nous la faire parvenir par courrier ou par mail. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. Elles seront enregistrées par ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles. Les Vulpilliens sont prioritaires.

Toute absence non justifiée par un certificat médical vous sera facturée sauf annulation une semaine à l'avance pour les Mercredis et à la date fixée sur les programmes d'activités, pour les vacances scolaires. **Le certificat médical est à déposer à l'accueil du Centre Social dans les 4 jours** suivants l'absence de l'enfant. Après ce délai, aucune modification ne pourra être faite. Merci de votre compréhension.

Les programmes d'activités seront disponibles les jours suivants :

PERIODES	DATES	Inscriptions
Vacances Hiver 2017	Mercredi 1er février 2017	Du 2 au 10 février 2017
Mercredis 2 ^{ème} trimestre 2017	Mercredi 15 mars 2017	A partir du 15 mars 2017
Vacances de Printemps 2017	Mercredi 29 mars 2017	Du 30 mars au 7 avril 2017
Vacances d'Eté 2017	Mercredi 31 mai 2017	Attention : 1 semaine d'inscription Du 1er au 7 juin 2017
Vacances Toussaint 2017	Mercredi 4 octobre 2017	Du 5 au 13 octobre 2017
Vacances Noël 2017	Mercredi 6 décembre 2017	Du 7 au 15 décembre 2017
Mercredis 4 ^{ème} trimestre 2017	Mercredi 13 septembre 2017	A partir du 13 septembre 2017
Mercredis 1 ^{er} trimestre 2018	Mercredi 13 décembre 2017	A partir du 13 décembre 2017

Nous vous rappelons que les programmes d'activités ne sont pas envoyés par courrier et qu'il est donc indispensable pour les parents de venir les récupérer à l'accueil du Centre Social ou à la garderie de l'accueil de loisirs, le jour de la sortie du programme d'activités.

Il n'y aura pas de sortie de programme d'activités pour les Mercredis du mois de Septembre (mise en place de la nouvelle équipe d'animation). Toutefois, la fiche de présence sera disponible dès le **lundi 3 juillet 2017** à l'accueil du Centre Social.

Pour les mercredis, vous aurez 2 possibilités d'inscription

- **Inscription repas + après-midi.**

Dans ce cas, le bus passera dans les 3 écoles maternelles et primaires (Jean JAURES, Jean MOULIN et Marronniers) à partir de 11h40 pour récupérer les enfants **inscrits** et les emmener à l'Accueil de Loisirs. En fin d'après-midi, les enfants seront redescendus à la garderie de l'école Jean JAURES, où vous pourrez venir les récupérer à partir de 17h00 et jusqu'à 18h30, la garderie municipale prenant le relais de l'Accueil de Loisirs de 17h30 à 18h30.

Pour les enfants **non scolarisés dans les 3 groupes scolaires de la commune** le mercredi matin, vous devrez les emmener directement à la FERME JOLY à 11h45.

- **Inscription l'après-midi.**

Vous devrez emmener votre (vos) enfant(s) directement à la FERME JOLY à 13h30. En fin d'après-midi, il(s) sera(ont) redescendu(s) à la garderie de l'école Jean JAURES, où vous pourrez venir le(s) récupérer à partir de 17h00 et jusqu'à 18h30, la garderie municipale prenant le relais de l'Accueil de Loisirs de 17h30 à 18h30.

UNE INSCRIPTION UNIQUEMENT POUR LE REPAS NE SERA PAS POSSIBLE

2 – LE TRANSPORT

L'accueil de 11h30 et 13h30 pendant les vacances scolaires

Pour les départs et arrivées de 11 h 30 et 13 h 30, les parents doivent récupérer ou déposer les enfants directement à la ferme JOLY.

Nous leur demandons de bien vouloir attendre au portail qu'un animateur vienne récupérer ou accompagner l'enfant et d'être à l'heure pour ne pas faire patienter l'animateur avec un enfant au détriment du groupe.

Tout véhicule est interdit dans l'enceinte de l'Accueil de Loisirs « La Ferme Joly ». Merci de vous garer à l'extérieur.

3 – L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGERMENT (A.L.S.H.) N'EST PAS UNE GARDERIE

L'A.L.S.H. a obligatoirement un projet éducatif soumis à la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale. Chaque parent peut s'y associer et demander le projet établi en juin pour l'année scolaire.

Comportement durant l'activité

Tout engagement nécessite une participation active, volontaire, attentive et l'application des consignes des animateurs pour le bien et la sécurité de tous.

Utiliser la politesse d'usage :

- Il faut discuter au lieu d'hurler, s'expliquer au lieu de frapper, « bonjour, bonsoir, merci, s'il vous plaît » font partie de la vie courante, tenue correcte à table.
- Ne sont pas admis : le vocabulaire ordurier, les insultes, les bagarres.
- Tout objet et documentation extérieurs à l'activité seront confisqués pour éviter perte, vol ou dispute.

Conséquence en cas de non-respect

1^{er} contact : discussion avec l'équipe d'animation

2^{ème} contact : discussion avec l'équipe d'animation, les parents et l'enfant

3^{ème} contact : exclusion momentanée ou définitive. La municipalité en sera avisée.